

PROTOCOLE CONCERNANT LES LECTURES OFFICIELLES

LORS DE LECTEURS OFFICIELS MULTIPLES AU SEIN DU CLUB

En accord, et en complément, avec les directives de la FCI concernant le dépistage officiel de la dysplasie de la hanche (directive 46-2009 annexe 1), lorsqu'il existe plusieurs lecteurs officiels au sein d'un même club de race, si différents lecteurs sont sollicités quand à la classification des hanches d'un même animal, il est obligatoire que chacun des lecteurs se prononce sur la même radiographie.

En cas d'avis divergent entre les lecteurs sur la classification des hanches de l'animal, le cas doit impérativement faire l'objet d'une concertation entre les lecteurs, afin que les critères d'analyse de chacun d'entre eux fassent l'objet d'une discussion d'experts, et que le classement final de l'animal résulte d'un raisonnement pertinent au regard des critères de classification de la grille FCI. En cas de désaccord persistant, la radiographie analysée doit faire l'objet d'une procédure d'appel auprès de la Société Centrale Canine *.

La procédure consistant à faire « tourner » une radiographie entre les différents lecteurs d'un même club de race, et à ne retenir que la classification la plus favorable, est assimilable à un détournement du protocole officiel de dépistage de la dysplasie de la hanche, dont le résultat ne saurait être officiellement validé.

Un propriétaire peut envisager de demander une nouvelle appréciation des hanches de son animal (« appel interne au club »), à partir d'une seconde radiographie, dans des conditions bien particulières (cf. réglementation des secondes lectures).

* Tout résultat de lecture peut faire l'objet d'une procédure d'appel auprès de la Société Centrale Canine (SCC). (l'appel porte obligatoirement sur la radiographie qui a fait l'objet de la notation initiale). La saisine de la commission d'appel doit se faire par l'intermédiaire de la SCC (155 Avenue Jean Jaurès -93535-AUBERVILLIERS CEDEX. Tel 01 49 37 54 00, fax 01 49 37 01 20).